Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20250731-20251106DEL20-DE

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA CESSION DU VEHICULE ELECTRIQUE DE MARQUE DACIA "SPRING" AU GARAGE KEOS RENAULT DE NIEPPE, GROUPE AUTOSPHERE

DELIBERATION:

Publiée le 31 juillet 2025

Rendue exécutoire le 31 juillet 2025

Adressée au contrôle de légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 31 juillet 2025

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 31 juillet 2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 4 juin 2025

MAIRIE D'ERQUINGHEM-LYS (NORD)

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :
Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :
Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°20202906DEL2 adoptée par le Conseil Municipal du 29 juin 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Considérant la cession du véhicule de service de la marque DACIA, modèle « SPRING » immatriculé GH475JC acquis par la collectivité et mis en circulation le 1er juillet 2022, au garage KEOS NIEPPE BY AUTOPSPHERE, sis 1797 rue d'Armentières, 59850 NIEPPE, au montant de 5.500 €.

Vu le montant de la vente qui excède 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession du véhicule.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal autorise **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant, à vendre en l'état le véhicule de la marque DACIA, modèle « SPRING » pour un prix de cession de 5.500 euros, au garage KEOS NIEPPE BY AUTOPSPHERE.

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

MAIRIE D'ERQUINGHEM-LYS (NORD)